

## QUARTIER PERCY SCHNEIDER

<b>COMITE DE PILOTAGE</b> <b>22 JUIN 2016</b>
--

### Présents :

**Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart, Yves SERIE, élu en charge de l'urbanisme et de la Démocratie locale.**

### **Les élus délégués de quartier :**

Mme Jacqueline MINASSIAN, Conseillère municipale en charge du jumelage avec l'Arménie

Mme Paule-Lena TOURAILLE, Conseillère municipale en charge de la jeunesse

Mme Françoise Carruge, Conseillère municipale en charge de la formation.

### **Les membres du Comité de Pilotage**

Mesdames Martine BAGDASSARIAN, Françoise BERTRAND, Rosemarie BRIAND, Jacqueline CAUDROY, Patricia DEROEUX, Marion FABRE, Céline PICARD, Annie POUET, Marie-Christine SENTIS, Diane SIMAVONIAN

M. Patrick BRUYERE, Loïc DUVAL, Vincent JOSPIN, Alain MASSELIN, Christian FIEGEL, Christian CAVAILLES

### **Les représentants des services municipaux :**

Mme Catherine LAMBARD, directrice de l'urbanisme

M. Laurent MASSOUTIER, directeur de la Voirie

### **Le Service Démocratie Locale :**

M. Gautier COBAT, chargé de la Démocratie Locale

### **Ordre du jour :**

Présentation des DUP Monts et Verdun

Point sur le programme Pluriannuel d'Investissement

- **Urbanisme**

La séance est ouverte par une présentation de M. le Maire, afin de présenter les nouvelles DUP Monts et Verdun et le PLU, après les corrections apportées depuis la dernière réunion.

En effet, trois habitants ont été consultés afin de retravailler les premières ébauches qui avaient été présentées en mars.

M. le Maire rappelle les enjeux auxquels la ville doit faire face, aussi bien économiquement qu'en termes d'aménagement de l'espace. Il rappelle par ailleurs que la zone pavillonnaire a été étendue afin d'éviter toute détérioration du cadre de vie des clamartois.

Par rapport à la présentation initiale, le nouveau plan propose de reculer le projet d'immeuble rue de Verdun, d'apporter de la diversité en zone pavillonnaire, la baisse de la taille des pavillons, la préservation du sentier déjà existant, ainsi qu'une intégration plus douce de la hauteur des bâtiments.

Ce projet nécessite un passage en conseil municipal, une enquête publique, des appels à projets. Idéalement, le chantier pourrait prendre fin aux alentours de 2019-2020. Si les choses ne sont pas définitives, les habitants sont satisfaits de la concertation qui permet de faire une proposition au plus proche des attentes des riverains.

Les habitants souhaitent avoir plusieurs éclaircissements sur certains points.

Il est difficile de prédire si la rue des Monts sera élargie, dans la mesure où il s'agit d'une voie départementale. L'alignement actuel sera respecté.

Un emplacement est prévu pour un commerce, qui n'a pas encore été attribué, mais qui répondra aux besoins des riverains.

Les locaux associatifs seront recréés au rez-de-chaussée de la rue des Monts.

Les emplacements de parking répondront aux nécessités réglementaires.

Aucun parc n'est prévu, mais la zone sera piétonne.

- **Stationnement**

Les habitants regrettent que le stationnement soit aussi difficile dans le quartier. Des voitures ventouses persistent malgré les interventions de la Police Municipale. Les services municipaux en prennent note et feront leur possible pour que les actions déjà en cours continuent.

Des habitants proposent qu'un système de vidéo-verbalisation soit mis en place. Ce type de système peut se justifier dans des quartiers spécifiques. C'est une option à considérer qui sera discutée en bureau municipal.

- **Propreté**

Les maisons abandonnées sur le terrain de l'EPF 92 tombent actuellement en ruine. Au-delà de l'insalubrité, elles représentent un danger. La municipalité a contacté l'EPF afin que cette situation soit réglée dans les plus brefs délais.

- **Voirie et programme pluriannuel d'investissement**

M. Massoutier, directeur de la voirie, présente le diagnostic de la voirie, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

Il est rappelé que le diagnostic de la voirie et le plan d'investissement pluri-annuel associé concernent l'intégralité de la ville, et que certaines voies sont prioritaires. Les sommes engagées sont conséquentes ; ces réfections sont naturellement réalisées en dialogue avec les partenaires extérieurs (ERDF, opérateurs téléphoniques, etc...) afin que ces projets ne soient pas temporaires. Ces différentes actions impliquent la réfection des voies et l'enfouissement des câbles électriques.

A cette occasion, les habitants effectuent des remarques :

- L'avenue Henri Barbusse étant une départementale, la mairie ne peut agir sur celle-ci. Il est noté que les arbres y ont besoin d'un élagage.
- Rue de Verdun, devant le domicile de Mme Bagdassarian, un robinet de gaz est grippé.
- 2, passage de la vallée, un problème de regard est à signaler
- Un poteau a été arraché au croisement des rues Pierre Brossolette et des Vezous.

- Une intervention des cantonniers est nécessaire passage et impasse de la Vallée
- Des incivilités sont à déplorer rue de la Roue, où des véhicules médicaux sont stationnés.

- **Cas de la rue du Pont d'Amour**

Dans le cadre des travaux de voirie, M. Massoutier revient sur le problème de la rue du Pont d'Amour, où les racines des platanes détériorent la chaussée et poseront vraisemblablement de plus amples problèmes à l'avenir. Après différentes propositions (passage en sens unique, élargissement des trottoirs) il est décidé avec les habitants que la solution préférable est de couper les platanes, de refaire la chaussée, et de replanter de nouveaux arbres moins imposants, suivant la règle de préservation de la nature de la municipalité.

- **Vie du quartier**

Les habitants font part aux élus et au service démocratie locale de leur inquiétude concernant la vie des commerces du quartier. Plusieurs d'entre eux ont fermé au fil des années, et les habitants redoutent que cette situation progresse. Un e-mail a été envoyé à Claude Laurans, Maire-Adjoint au Commerce, afin de l'informer de cette situation et que le sujet soit traité rapidement en Bureau Municipal.

La séance est levée